
DECRET N° 2020/5364 /PM DU 07 OCT 2020
 portant nomination d'un responsable au Ministère de la Santé
 Publique.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

DECRETE :

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au Ministère de la Santé Publique.

HOPITAUX CENTRAUX

HOPITAL LAQUINTINIE DE DOUALA

Directeur : Monsieur **ESSOMBA Noël Emmanuel**, Professeur de Médecine, Matricule 598 981-B, précédemment Directeur de l'Hôpital de District de Nylon, en remplacement de Monsieur NJOCK Louis-Richard, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 07 OCT 2020

**LE PREMIER MINISTRE,
 CHEF DU GOUVERNEMENT**

Joseph DION NGUITE

